

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE
(Actions collectives)

N° : 200-06-000134-117

JEAN-PAUL DUPUIS

et

FRANCIS TREMBLAY

Demandeurs

c.

DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE,
COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE

et

DESJARDINS GESTION D'ACTIFS INC.

Défenderesses

**DEMANDE DE *BENNE ESSE* DE COMMUNICATION DES POLICES
D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES DÉFENDERESSES ET DE LA LISTE
DES MEMBRES DU GROUPE
(Art. 158 C.p.c.)**

**À L'HONORABLE BERNARD GODBOUT, JUGE DE LA COUR SUPÉRIEURE DU
QUÉBEC, SIÉGEANT DANS LE DISTRICT JUDICIAIRE DE QUÉBEC, LES
DEMANDEURS EXPOSENT RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. Le 30 novembre 2015, l'honorable Bernard Godbout, j.c.s., accorde aux demandeurs le statut de représentant aux fins de l'exercice d'une action collective pour le compte du groupe principal et sous-groupe suivants :

[89] **ACCORDE** aux co-requérants, M. Jean-Paul Dupuis et M. Francis Tremblay, le statut de représentant aux fins de l'exercice du recours collectif pour le compte du Groupe Principal décrit comme suit :

« Toutes les personnes physiques et toutes les personnes morales de droit privé, sociétés ou associations, comptant en tout temps au cours de la période de 12 mois qui précède le 16 juin 2011 sous leur direction ou sous leur contrôle au plus 50 personnes liées à elles par contrat de travail, qui, en date du 31 décembre 2008,

détenaient le Placement Indices Plus Stratégique ou le Placement Indices Plus Tactique émis par l'intimée Desjardins Sécurité financière.»

[90] **ACCORDE** aux co-requérants, M. Jean-Paul Dupuis et M. Francis Tremblay, le statut de représentant aux fins de l'exercice du recours collectif pour le compte du Groupe Consommateur décrit comme suit :

Toutes les personnes physiques, sauf un commerçant qui a conclu un contrat pour les fins de son commerce, qui, en date du 31 décembre 2008, détenaient le Placement Indices Plus Stratégique ou le Placement Indices Plus Tactique émis par l'intimée Desjardins Sécurité Financière.

comme il appert du jugement rendu le 30 novembre 2015 par l'honorable Bernard Godbout, j.c.s., au dossier de la Cour.

2. Le 30 septembre 2016, de *bene esse*, les demandeurs notifient un avis de gestion de l'instance requérant la communication des polices d'assurance des défenderesses et de la liste des membres du groupe, sans préjudice de leur droit d'en requérir la communication à titre d'engagement au cours de l'instance, comme il appert du dossier de la Cour.
3. Le 3 octobre 2016, lors d'un entretien téléphonique avec Me Serge Létourneau, le procureur des défenderesses exige la notification d'une demande en plus de l'avis de gestion de l'instance.
4. En conséquence, de *benne esse*, les demandeurs demandent par la présente la communication des polices d'assurance responsabilité des défenderesses ainsi que de la liste des membres du groupe.
5. Les demandeurs sont justifiés d'obtenir ces documents et informations, notamment en raison de leur pertinence pour le présent recours.
6. Les polices d'assurance responsabilité des défenderesses sont notamment nécessaires afin d'évaluer le *quantum* des dommages punitifs.
7. Plus est, la liste détaillée des membres du groupe comprenant les noms des membres, leur adresse postale, leur numéro de téléphone ainsi que leur adresse courriel est nécessaire, notamment afin de permettre la préparation efficace du dossier dans le meilleur intérêt de tous les membres.

POUR CES MOTIFS PLAISE AU TRIBUNAL :

ACCUEILLIR la *Demande de communication des polices d'assurance responsabilité des défenderesses et de la liste des membres du groupe.*

ORDONNER aux défenderesses de communiquer aux procureurs des demandeurs, dans les quinze (15) jours du jugement à intervenir, leurs polices d'assurance responsabilité en vigueur du 1^{er} avril 1998 à ce jour.

ORDONNER aux défenderesses de communiquer aux procureurs des demandeurs, dans les trente (30) jours du jugement à intervenir, la liste des membres de l'action collective à jour, complète et détaillée, comprenant les noms des membres, leur adresse postale, leur numéro de téléphone ainsi que leur adresse courriel.

LE TOUT sans frais, sauf en cas de contestation.

Québec, le 7 octobre 2016

Paquette Gadler

ME GUY PAQUETTE

PAQUETTE GADLER INC.

Procureurs *ad litem* des demandeurs

Courriel : gpaquette@paquettegadler.com

Tél. : (514) 849-0771

Québec, le 7 octobre 2016

Unterberg Labelle Lebeau

ME FRANÇOIS LEBEAU

ME MATHIEU CHAREST-BEAUDRY

UNTERBERG LABELLE LEBEAU AVOCATS

Procureurs-conseil des demandeurs

Courriel : flebeau@ullnet.com

Courriel : mcbeaudry@ullnet.com

Tél. : (514) 934-0841

Québec, le 7 octobre 2016

Létourneau Gagné

ME SERGE LÉTOURNEAU

ME AUDREY LÉTOURNEAU

LÉTOURNEAU GAGNÉ AVOCATS

Procureurs-conseil des demandeurs

Courriel : serge@letourneauagence.ca

Courriel : aletourneau@letourneauagence.ca

Tél. : (418) 692-6697, #102

AVIS DE PRÉSENTATION
(Article 101 C.p.c.)

Destinataires : **Me Mason Poplaw**
Me Isabelle Vendette
Me Louis Fouquet
MCCARTHY TÉTRAULT
1000, rue de la Gauchetière O., bur. 2500
Montréal (Québec) H3B 0A2
Téléphone : (514) 397-4155
Télécopieur : (514) 875-6246
mpoplaw@mccarthy.ca
ivendette@mccarthy.ca
lfouquet@mccarthy.ca

Procureurs des défenderesses

PRENEZ AVIS que la présente *Demande de communication des polices d'assurance responsabilité des défenderesses et de la liste des membres du groupe* sera présentée à l'honorable Bernard Godbout, j.c.s., à la date et à l'endroit qu'il lui plaira de fixer.

Québec, le 7 octobre 2016

Paquette Gadler

ME GUY PAQUETTE
PAQUETTE GADLER INC.
Procureurs *ad litem* des demandeurs
Courriel : gpaquette@paquettegadler.com
Tél. : (514) 849-0771

Québec, le 7 octobre 2016

Unterberg Labelle Lebeau

ME FRANÇOIS-LÉBEAU
ME MATHIEU CHAREST-BEAUDRY
UNTERBERG LABELLE LEBEAU AVOCATS
Procureurs-conseil des demandeurs
Courriel : flebeau@ullnet.com
Courriel : mcbeaudry@ullnet.com
Tél. : (514) 934-0841

Québec, le 7 octobre 2016

Létourneau Gagné

ME SERGE LÉTOURNEAU

ME AUDREY LÉTOURNEAU

LÉTOURNEAU GAGNÉ AVOCATS

Procureurs-conseil des demandeurs

Courriel : serge@letourneaugagne.ca

Courriel : aletourneau@letourneaugagne.ca

Tél. : (418) 692-6697, #102

Roxane Guy

De: Roxane Guy
Envoyé: 7 octobre 2016 14:41
À: 'mpoplaw@mccarthy.ca'; 'ivendette@mccarthy.ca'; 'lfouquet@mccarthy.ca'
Cc: Serge Létourneau; Audrey Létourneau
Objet: 200-06-000134-117 / Jean-Paul Dupuis et al. c. Desjardins sécurité financière, compagnie d'assurance vie et al.
Pièces jointes: 2016-10-07, Demande des polices et liste des membres.pdf

BORDEREAU DE NOTIFICATION PAR COURRIEL

(Art. 133 et 134 C.p.c.)

EXPÉDITEUR	
Me : Étude : Adresse : Téléphone : Télécopieur : Courriel : N/☎ :	Me Serge Létourneau LÉTOURNEAU GAGNÉ AVOCATS 116, rue Saint-Pierre, bur. 111 Québec (Québec) G1K 4A7 (418) 692-6697, poste 102 (418) 692-1108 serge@letourneaugagne.ca 2422-01
DESTINATAIRES	
Me : Étude : Adresse : Téléphone : Télécopieur : Courriels :	Me Mason Poplaw Isabelle Vendette Louis Fouquet McCARTHY TÉTRAULT 1000, rue de la Gauchetière O., bur. 2500 Montréal (Québec) H3B 0A2 (514) 397-4155 (514) 875-6246 mpoplaw@mccarthy.ca ivendette@mccarthy.ca lfouquet@mccarthy.ca
DATE :	7 octobre 2016
HEURE :	14 h 41
NOMBRE DE PAGES :	8 (incluant celle-ci)

Nom des parties :

JEAN-PAUL DUPUIS

et

FRANCIS TREMBLAY

Demandeurs

c.

DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE, COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE

et

DESJARDINS GESTION D'ACTFIS INC.

Défenderesses

N° du dossier de la Cour :

200-06-000134-117

Nature du document :

DEMANDE DE *BENNE ESSE* DE COMMUNICATION DES POLICES
D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES DÉFENDERESSES ET DE LA
LISTE DES MEMBRES DU GROUPE (ART. 158 C.P.C.)

Roxane Guy

LÉTOURNEAU GAGNÉ S.E.N.C.R.L.

116, rue St-Pierre, Bureau 111

Québec, QC, G1K 4A7

Téléphone : **418 692-6697**

Télécopieur : 418 692-1108

www.letourneaugagne.com

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ : Ce courriel est confidentiel et peut être protégé par le secret professionnel. Si vous n'en êtes pas le destinataire visé, veuillez en aviser l'expéditeur immédiatement et le supprimer; vous ne devez pas le copier, ni l'utiliser à quelque fin que ce soit, ni divulguer son contenu à qui que ce soit.

CONFIDENTIALITY NOTICE: This email is confidential and may be privileged. If you are not the intended recipient please notify the sender immediately, and please delete it; you should not copy it or use it for any purpose or disclose its contents to any other person.

Roxane Guy

De: Microsoft Outlook
À: mpoplaw@mccarthy.ca; ivendette@mccarthy.ca; lfouquet@mccarthy.ca
Envoyé: 7 octobre 2016 14:41
Objet: Relayé : 200-06-000134-117 / Jean-Paul Dupuis et al. c. Desjardins sécurité financière, compagnie d'assurance vie et al.

La remise à ces destinataires ou groupes est terminée, mais aucune notification de remise n'a été envoyée par le serveur de destination :

mpoplaw@mccarthy.ca (mpoplaw@mccarthy.ca)

ivendette@mccarthy.ca (ivendette@mccarthy.ca)

lfouquet@mccarthy.ca (lfouquet@mccarthy.ca)

Objet : 200-06-000134-117 / Jean-Paul Dupuis et al. c. Desjardins sécurité financière, compagnie d'assurance vie et al.

COUR SUPÉRIEURE
(Actions collectives)
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 200-06-000134-117

JEAN-PAUL DUPUIS

et

FRANCIS TREMBLAY

Demandeurs

c.

DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE,
COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE

et

DESJARDINS GESTION D'ACTIFS INC.

Défenderesses

**DEMANDE DE *BENE ESSE* COMMUNICATION
DES POLICES D'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ DES DÉFENDERESSES ET
DE LA LISTE DES MEMBRES DU GROUPE**
(Art. 158 C.p.c.)

ME SERGE LÉTOURNEAU
ME AUDREY LÉTOURNEAU
BL 5200

2422-01

Létourneau
AVOCATS **Gagné**

S.E.N.C.R.L.
116, rue St-Pierre, bureau 111
Québec (Québec) G1K 4A7

Tél. : 418 692-6697
Télec. : 418 692-1108
www.letourneaugagne.ca